PLAN DE GESTION DES 2 RIVES :
ILES DU BEURRE, DE LA CHEVRE ET FORET ALLUVIALE DE GERBEY
2011 – 2015

FICHES ACTIONS :
GESTION DES MILIEUX NATURELS Secteur 2 Rives



Financeurs :

agence de l'eau rhône méditerranée & corse
établissement public du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables

Région RhôneAlpes

Compagnie Nationale du Rhône
L'ENERGIE A L'ETAT PUR

Syndicat Rhône-Gier

Communauté d'Agglomération du Pays Viennois

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

Conception et réalisation :
Centre d'observation de la nature de l'Ile du Beurre
69420 Tupin-et-Semons
http://www.iledubeurre.org
04.74.56.62.62 - accueil@iledubeurre.org

l'Ile du Beurre

Restaurer et suivre les dynamiques naturelles,

0 *RESTAURER LES MILIEUX NATURELS POUR FAVORISER LES DYNAMIQUES NATURELLES*

Le bilan du dernier plan de gestion du site de l'Ile du Beurre met en évidence deux points de dégradation du milieu naturel :

- une forte augmentation de la fréquentation globale sur le site, due surtout à la mise en place de la Via-Rhôna et au développement de l'offre d'activités sur la base de loisirs des Roches-de-Condrieu. Cette nouvelle affluence induit forcément une diffusion de la fréquentation sur les secteurs protégés à proximité. Il est donc nécessaire de travailler à la restauration des zones impactées par des techniques écologiques (tas de branchages issus de coupes, plantation de barrières végétales, …) dans un premier temps, puis par des aménagements plus importants, si nécessaire (panneau, grillage, barrière, …)
- la présence d'espèces invasives, leur développement et la mise en évidence de nouvelles amènent, comme lors des plans de gestion précédents, à agir contre certaines. L'expérience acquise sur quelques espèces (Erable négundo, Renouées du Japon et de Sakhaline) permet la mise en place d'une gestion raisonnée. De plus, les espèces nouvelles, comme le Buddleia, le chèvrefeuille du japon, et les espèces pouvant apparaître (Jussie), feront l'objet d'une gestion adaptée (bibliographie).

L'objectif commun à ces deux actions de gestion est de retrouver, après intervention, une dynamique naturelle et, ainsi, permettre aux successions écologiques de se dérouler sans de nouvelles actions humaines.

0 *ENTRETENIR LES MILIEUX DANS LE RESPECT DES USAGES ET DES ESPECES PATRIMONIALES*

Même si l'objectif principal est la restauration des milieux, pour leur permettre d'évoluer seuls ensuite, certains secteurs du site nécessitent un entretien au regard des enjeux d'usages et d'espèces *QU'ILS* possèdent :

Les roselières sont des milieux devenus rares sur la moyenne vallée du Rhône, du fait de la stabilisation des niveaux d'eau par les aménagements hydroélectriques et de la protection des berges par enrochement et endiguement. De plus, elles sont utilisées par des espèces plus ou moins patrimoniales suivant leur état écologique. Leur restauration au cours du dernier plan de gestion, a amené au renforcement de la population de la Rousserolle effarvatte et l'arrivée de nouvelles espèces patrimoniales peut être envisageable.

Les mares restent des milieux assez rares, souvent menacés, et possédent une faune associée spécifique. Au sein des vallées alluviales, elles sont le refuge d'espèces dont le cycle biologique ne supporte pas la prédation par les poissons (amphibiens et odonates). Mais ces petits milieux nécessitent un entretien régulier pour ne pas disparaître. De plus, lorsqu'elles ont une vocation pédagogique, l'entretien doit être plus important.

Les milieux ouverts, sur le site des 2 Rives, sont peu nombreux et ont, pour vocation première, l'accueil d'activités diverses, mais ils renferment tout de même des espèces patrimoniales. Une gestion adaptée permet de concilier ces objectifs et pourrait même permettre de faire évoluer la valeur patrimoniale de ces habitats.

SOMMAIRE

TU 02 4
RESTAURATION DES MILIEUX DEGRADES 4
TE 02 6
ENTRETIEN DES ROSELIERES 6
TE 03 7
ENTRETIEN LES MARES 7
TE 04 8
FAUCHAGE DES MILIEUX OUVERTS 8

TU 02

OBJECTIF DU PLAN DE GESTION :
RESTAURER LES MILIEUX NATURELS POUR FAVORISER LES DYNAMIQUES NATURELLES

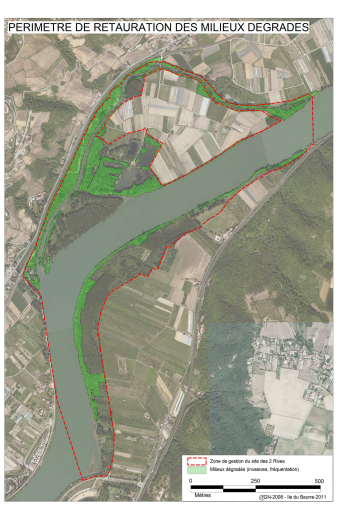

RESTAURATION DES MILIEUX DEGRADES

PROBLEMATIQUE

Suite au bilan du plan de gestion 2006-2010, deux faits apparaissent comme étant des facteurs de dégradation des milieux naturels :

- La présence d'espèces envahissantes,
- La fréquentation sur le site.

Ces deux points ont connu un important développement au cours des dernières années, avec de nouvelles espèces de plantes qui se développent aux dépens des plantes locales et la mise en place de la Via-Rhôna qui induit de plus en plus de fréquentation et de dégradations. Face à ce constat, il est nécessaire de mettre en place des actions de restauration des milieux impactés.

OBJECTIFS

- ❑ Restaurer une forêt alluviale (Code Corine 44.4, Code EUR15 91F0) avec des caractéristiques naturelles,
- ❑ Relancer le processus de successions écologiques,
- ❑ Lutter contre les espèces envahissantes,
- ❑ Renaturer les milieux impactés par la fréquentation et les usages sur le site.

DESCRIPTIF

- ❑ Définir les zones d'intervention à partir des suivis de mise en évidence de la dégradation des milieux (ES 01 et ES 10),
- ❑ Suivant le type de dégradation des milieux, mettre en place la meilleure méthodologie pour retrouver une situation plus naturelle :
  - o Pour la végétation : techniques d'intervention suivant les espèces (cerclage, fauchage, arrachage, bouturage…),(ANNEXE)
  - o Pour la fréquentation : techniques d'intervention suivant les types de dégradation (aménagement de mise en protection, renaturation…),(ANNEXE)
- ❑ Les zones traitées doivent être suivies avec des relevés de végétation afin de connaître le mode de développement des espèces envahissantes et de juger de l'efficacité des différentes méthodes,
- ❑ En appui aux moyens humains du Centre d'observation, des prestataires pourront être mis à contribution (MFR, Brigades vertes, …),

INDICATEURS

- ❑ Mesures des surfaces d'intervention,
- ❑ Relevés de végétation (recouvrement, abondance, …) avant intervention puis suivi de la végétation les années suivantes,
- ❑ Suivre et évaluer les résultats de la mise en place des différentes méthodologies dépendantes de la problématique (voir ES 08, ES 09, ES 10).

CAHIER DES CHARGES

SOUS-ACTION	Prestataires	Coût prestataire	Nb jours	Coût en €
Ripisylves dégradées	MFR	10 000 €	108	39 905 €
	TOTAL 2011-2015	10 000 €	108	39 905 €
				49 905 €

PLAN DE FINANCEMENT

AERMC	DCESE	DTMP	Dossier Spécifiques	CV°Part.	Total 2011-2015
24 953 €	14 972 €			9 981 €	49 905 €

0 *ENTRETENIR LES MILIEUX DANS LE RESPECT DES USAGES ET DES ESPECES PATRIMONIALES*

Même si l'objectif principal est la restauration des milieux pour leur permettre d'évoluer seul ensuite, certains secteurs du site nécessitent un entretien au regard des enjeux d'usages et d'espèces qu'ils possèdent :

Les roselières sont des milieux devenus rares sur la moyenne vallée du Rhône du fait de la stabilisation des niveaux d'eau par les aménagements hydroélectriques et de la protection des berges par enrochement et autre endiguement. De plus, elles sont utilisées par des espèces plus ou moins patrimoniales suivant leur état écologique. Leur restauration au cours du dernier plan de gestion a amené au renforcement de la population de Rousserolle effarvatte et l'arrivée de nouvelles espèces patrimoniales peut-être envisageable.

Les mares restent des milieux assez rares, souvent menacés et possèdent une faune associée spécifique. Au sein des vallées alluviales, elles sont le refuge d'espèces dont le cycle biologique ne supporte pas la prédation par les poissons (amphibiens et odonates). Mais ces petits milieux nécessitent un entretien régulier pour ne pas disparaître. De plus, lorsqu'elles ont une vocation pédagogique l'entretien doit être plus important.

Les milieux ouverts sur le site des 2 Rives sont peu nombreux et ont pour vocation première l'accueil d'activités diverses, mais ils renferment tout de même des espèces patrimoniales. Une gestion adaptée permet de concilier ces objectifs et pourrait même permettre de faire évoluer la valeur patrimoniale de ces habitats.

TE 02

OBJECTIF DU PLAN DE GESTION :
ENTRETENIR LES MILIEUX DANS LE RESPECT DES USAGES ET DES ESPECES PATRIMONIALES

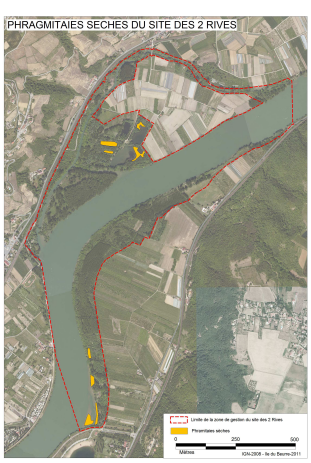

ENTRETIEN DES ROSELIERES

PROBLEMATIQUE

Les derniers plans de gestion se sont attachés à travailler sur les zones de roselières par de l'entretien et de la restauration. L'évolution naturelle de la roselière conduit à sa disparition à plus ou moins long terme. Une faune spécifique et patrimoniale dépend de ce milieu et c'est dans un objectif de conservation de ce patrimoine que les partenaires du Centre d'observation encouragent l'entretien de ces espaces, voire leur développement.

OBJECTIFS

- Maintenir les phragmitaies sèches (Code Corine 53.112),
- Préserver l'habitat des espèces patrimoniales liées à ce milieu (Rousserolle effarvate, …),
- Veiller à la préservation des espèces patrimoniales inféodées à ces milieux.

DESCRIPTIF

- Réalisation des travaux d'abattage ou d'arrachage des espèces envahissantes pour la roselière,
- Entretien des rejets des souches,

INDICATEURS

- Mesures des surfaces de roselières et de la densité des phragmites pour en connaître l'état biologique,
- Evaluation du bon fonctionnement biologique à l'aide des suivis oiseaux et de végétation (ES 08, ES 09, ES 10).

CAHIER DES CHARGES

SOUS-ACTION	Prestataires	Coût prestataire	Nb jours	Coût en €
Restauration des roselières			18,5	6 865 €
	TOTAL 2011-2015		18,5	6 865 €
				6 865 €

PLAN DE FINANCEMENT

AERMC	DCESE	DTMP	Dossier Spécifiques	CV°Part.	Total 2011-2015
	5 492 €			1 373 €	6 865 €

TE 03

OBJECTIF DU PLAN DE GESTION :
ENTRETENIR LES MILIEUX DANS LE RESPECT DES USAGES ET DES ESPECES PATRIMONIALES

ENTRETIEN DES MARES

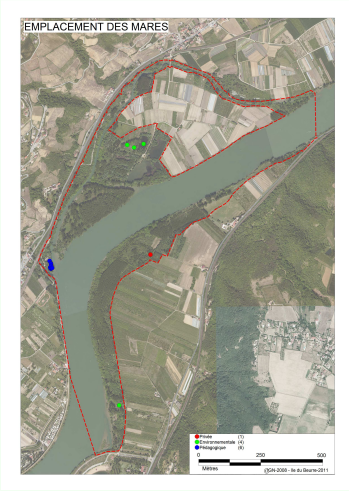

PROBLEMATIQUE

Le site est situé dans un contexte principalement alluvial où sont encore visibles des dépressions d'anciens chenaux du Rhône. Au fond de ces creux peuvent se trouver des mares. Ces pièces d'eau sont essentielles à certaines espèces car elles fournissent des conditions de vie totalement différentes des lônes et du fleuve. Il est primordial de préserver ces milieux et de les entretenir afin qu'ils puissent perdurer et accueillir les espèces inféodées.

OBJECTIFS

- Préserver l'habitat des espèces patrimoniales liées à ces milieux ,
- Assurer l'entretien des mares pédagogiques,

DESCRIPTIF

- Surveiller le développement végétal autour des mares et intervenir au besoin,
- Enlever les excès de matière organique qui se dépose au fond des mares afin d'éviter l'asphyxie et le comblement,
- Pour les mares pédagogiques, entretenir le réseau d'écoulement,
- Débroussailler et remettre en bon état les mares qui sont actuellement à l'abandon,
- Se mettre en relation avec les propriétaires pour proposer et organiser une gestion des mares sur les parcelles privées (ES 02).

INDICATEURS

- Mesures des surfaces en eau, de la profondeur et de la périodicité d'assèchement,
- Evaluer le bon fonctionnement écologique grâce aux suivis amphibiens et libellules (ES 12).

CAHIER DES CHARGES

SOUS-ACTION	Prestataires	Coût prestataire	Nb jours	Coût en €
Entretien des mares			16,25	6 120 €
	TOTAL 2011-2015		16,25	6 120 €
				6 120 €

PLAN DE FINANCEMENT

AERMC	DCESE	DTMP	Dossier Spécifiques	CV°Part.	Total 2011-2015
	4 896 €			1 224 €	6 120 €

TE 04

OBJECTIF DU PLAN DE GESTION :
ENTRETENIR LES MILIEUX DANS LE RESPECT DES USAGES ET DES ESPECES PATRIMONIALES

FAUCHAGE DES MILIEUX OUVERTS

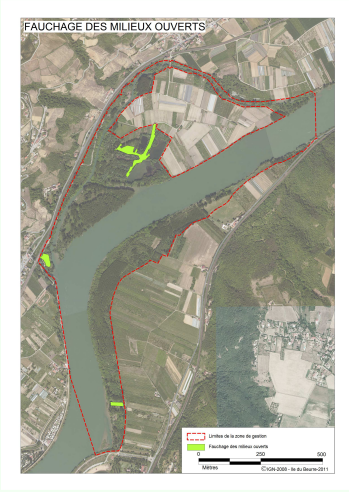

PROBLEMATIQUE

Le site protège un espace alluvial qui se compose du fleuve, des lônes, de mares, de boisements et de prairies. Il abrite une grande diversité biologique qui est d'autant plus importante que ces milieux sont diversifiés. Il est donc nécessaire, même si la gestion du milieu tend vers la non-intervention et donc un milieu forestier, de maintenir des milieux ouverts. Deux éléments expliquent la nécessité de ce travail : d'une part, les contraintes d'entretien liées à la fréquentation et aux animations et, d'autre part, la présence d'espèce patrimoniales ou protégées dans les prairies alluviales humides du site.

OBJECTIFS

- Préserver les milieux ouverts pour permettre les activités et usages du site (animation, pêche, …),
- Préserver les espèces patrimoniales et protégées inféodées à ces zones ouvertes,
- Améliorer les pratiques de fauches afin de revenir vers un habitat plus naturel du type : Communautés à reine des prés et communautés associées (Code Corine 37.1),
- Proposer un mode de gestion aux propriétaires de prairies en zone d'observation (ES 02).

DESCRIPTIF

- Définir les zones ouvertes à maintenir,
- Programmer des interventions de réouverture ou de maintien du degré d'ouverture,
- Pour les espaces à végétation herbacée réaliser des fauches tardives, avec prélèvement des résidus de fauche, action annuelle ou bisannuelle selon les cas,
- Pour les espaces où les espèces ligneuses ont commencé à se développer, réaliser, au préalable, un débroussaillage par coupe avec exportation puis effectuer une fauche avec enlèvement de la matière organique,
- Conserver une bande arbustive afin d'étoffer les zones tampons autour des secteurs sensibles si nécessaire,
- Contacter les propriétaires des prairies privées (ES 02)
- Evaluer l'efficacité de cette action (ES 07, ES 10).

CAHIER DES CHARGES

SOUS-ACTION	Prestataires	Coût prestataire	Nb jours	Coût en €
Fauchage des milieux ouverts			45	16 500 €
	TOTAL 2011-2015		45	16 500 €
				16 500 €

PLAN DE FINANCEMENT

AERMC	DCESE	DTMP	Dossier Spécifiques	CV°Part.	Total 2011-2015
	13 200 €			3 300 €	16 500 €